

Déclaration de Paris – 8 juin 2015

Contexte

A l'issue du colloque (labellisé CoP21) ParisClimat2015 – Objectif OCEAN : les propositions de l'Economie Bleue, effectué à l'Agence Spatiale Européenne le 8 juin 2015, mobilisant de nombreux acteurs représentatifs de l'économie de la mer, des réseaux de collectivités locales, d'associations et d'acteurs économiques, les participants ont construit conjointement les propositions ci-après décrites.

Les signataires, comme les réseaux relayant ces propositions, vont porter le contenu de la présente déclaration à destination des parties prenantes à ParisClimat2015 pour une mise en œuvre au plus vite.

Préambule – océan, homme et climat

L'océan joue un rôle essentiel dans le système d'eau de la planète. Il nous permet de vivre dans un environnement apaisé, de manger les produits de la mer, et régule le climat.

Pourtant, l'océan est malade. Confronté au dérèglement climatique, aux pollutions, à une exploitation diversement durable des ressources, sa santé se détériore, sa biodiversité s'appauvrit, son niveau monte et les activités durables en mer en pâtissent. Nous devons agir, c'est notre passé, notre présent et notre avenir avec lequel il faut construire une nouvelle relation.

Les contributeurs réunis au colloque du 8 juin, dans leur grande diversité, ont identifié une feuille de route partagée, pour évoluer vers une démarche opérationnelle de réconciliation entre le développement d'écosystèmes fertiles et diversifiés et la capacité à apporter des éléments de réponse aux enjeux humains. Nous n'avons pas d'autre choix que d'obtenir un accord global sur le climat lors de la conférence Paris Climat 2015, qui comporte des engagements forts et chiffrés concernant les océans. Cet accord passe par une mobilisation précise des dirigeants des différents Etats de la planète, des acteurs économiques et de la société civile, autour de propositions. Des solutions efficaces ont déjà fait leurs preuves pour préserver la santé de l'océan, en particulier dans le domaine du climat, et peuvent être mises en place dès maintenant. C'est l'objet de la présente déclaration, structurée autour de propositions fortes et consensuelles dans quatre domaines prioritaires :

- Gestion harmonisée des activités littorales,
- Alimentation et Santé des Océans et des Hommes,
- Transport et navire et futur,
- Sécurité et surveillance pour le développement durable.

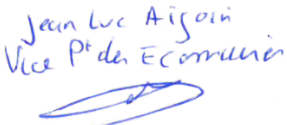
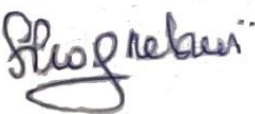
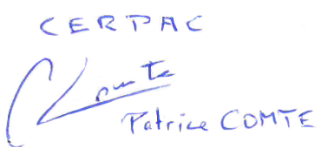
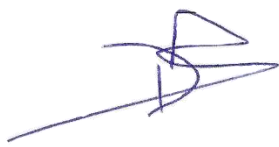
PROPOSITION 1	GESTION HARMONISEE DES ACTIVITES LITTORALES
Constat	Les littoraux sont des zones sensibles et attractives. L'augmentation et la diversité des usages côtiers et marins est source de tensions, voire de conflits. Le changement climatique a des conséquences sur les littoraux (élévation du niveau de la mer, phénomènes climatiques, perturbation des écosystèmes) contre lesquelles les populations locales sont souvent désarmées. Il s'agit de concilier les enjeux socio-économiques et la préservation de l'Océan.
Proposition	Développer des groupes d'économie circulaire qui rassemblent et facilitent le dialogue entre acteurs publics, professionnels et usagers de la mer et associations environnementales.
Engagements et voies de réalisation	1. Mettre en œuvre les outils de gestion intégrée et de planification spatiale maritime selon les principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes, les recommandations des Nations-Unies, de l'Union Européenne et des groupements de collectivités locales. 2. Développer en partenariat avec les parties prenantes les Aires Marines Protégées qui démontrent la pertinence d'une reconquête des écosystèmes en lien avec le développement économique local. 3. Considérer l'espace marin comme espace foncier propice aux activités humaines, dans le respect des écosystèmes marins, pour améliorer les conditions de vie des populations et compléter les écosystèmes terrestres (énergies marines et renouvelables en mer notamment). 4. Mobiliser plus et mieux des compartiments identifiés du Fonds Vert pour l'Environnement Mondial, les mécanismes REDD+ et liés au carbone stocké dans les écosystèmes marins, pour accélérer les réductions d'émissions avant 2020, contribuer à la reconstruction des écosystèmes littoraux et à l'atteinte des objectifs de création d'aires marines protégées. 5. Renforcer localement la résilience des populations humaines côtières vulnérables, par des mesures complétant localement les plans d'adaptation nationaux.

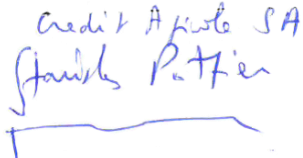
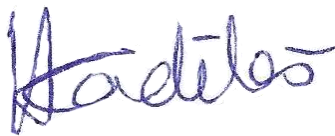
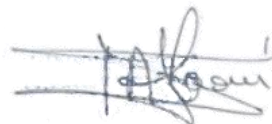
PROPOSITION 2	ALIMENTATION ET SANTE DES OCEANS ET DES HOMMES
Constat	Le changement climatique et certains comportements humains ont des impacts négatifs sur l'Océan et ses ressources essentielles tant pour l'équilibre climatique que pour nourrir et soigner l'Humanité. L'exploitation durable des ressources, indispensable, doit donc être mesurée mais aussi protégée des effets du changement climatique, et expliquée au consommateur pour qu'il adapte son comportement. Elle doit permettre de préserver le capital de la Planète dans une logique durable et renouvelable.
Proposition	Consolider une méthodologie unique pour identifier l'empreinte de chaque activité humaine sur l'océan, en s'appuyant sur les analyses scientifiques, les études d'impacts et la consultation informée des parties prenantes.
Engagements et voies de réalisation	6. Développer par bassin un dialogue constructif des parties prenantes pour une gestion et une préservation durables des ressources alimentaires issues de la mer, qu'elles soient prélevées ou cultivées. 7. Développer la veille scientifique sur les écosystèmes, en analysant spécifiquement l'impact du dérèglement climatique, de la pollution et celui des activités humaines locales. 8. Rendre les labels plus inclusifs, encourager leur utilisation par les professionnels comme par les consommateurs. 9. Développer la sensibilisation et l'éducation sur la fragilité, l'origine et la saisonnalité des ressources.

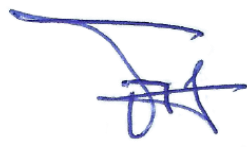
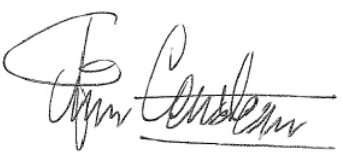
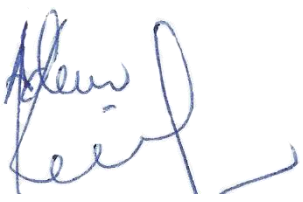
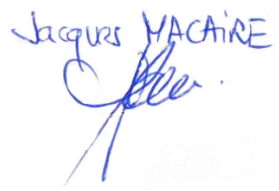
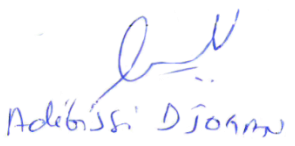
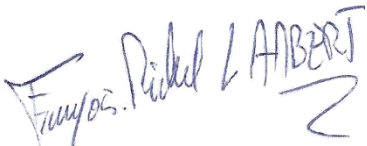
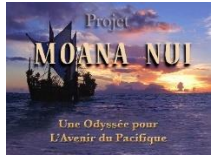
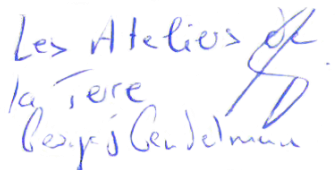
PROPOSITION 3	TRANSPORT ET NAVIRE DU FUTUR
Constat	Par rapport à la route et à l'aérien, le transport maritime est le mode de transport le plus propre à la tonne transportée. Il est aussi de plus en plus respectueux de l'environnement (évolution des réglementations, nouvelles technologies – par exemple propulsion gaz ou dispositifs de lutte contre les marées noires). Il faut accélérer la généralisation de ces technologies.
Proposition	Faciliter et encourager l'adaptation des infrastructures portuaires et marines nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles normes sur les émissions (directives soufre et CO2) et le traitement des eaux de ballast.
Engagements et voies de réalisation	10. S'appuyer sur les exemples existants (européens et nationaux) pour développer l'équipement des ports en terminaux GNL. 11. Créer des filières de meilleure valorisation des déchets des eaux de ballast, de traitement des résidus pétroliers, d'économie circulaire portuaire. 12. Instaurer localement une fiscalité verte (notamment CO2), ensuite à défendre au niveau international pour une réelle efficacité.

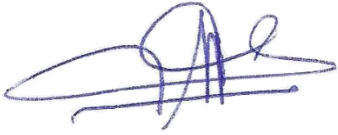
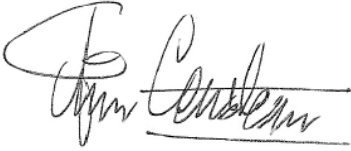
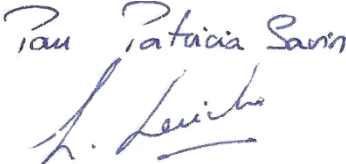
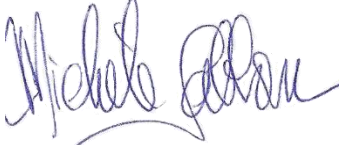
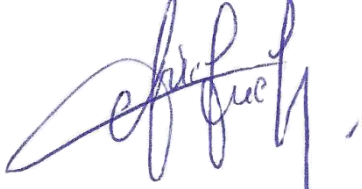
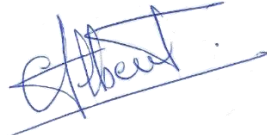
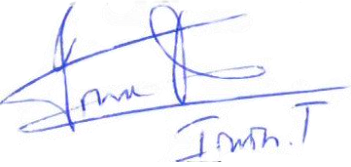
PROPOSITION 4	SECURITE ET SURVEILLANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
Constat	La préservation de l'Océan face au changement climatique et aux pollutions passe avant par une surveillance active, et des mesures globales d'adaptation et d'atténuation à la hauteur des enjeux. Le développement des satellites et des moyens d'observation in-situ au profit d'une gouvernance efficiente doit faire l'objet d'un plan d'action forcené et ambitieux compte tenu de l'étendue des mers. La mutualisation des moyens et les synergies entre Etats, collectivités locales, entreprises privées et acteurs associatifs est nécessaire pour y parvenir.
Proposition	Développer la connaissance précise du fonctionnement de l'Océan dans ses interactions avec le climat et du bon état de l'Océan, en créant une base de données commune et ouverte.
Engagements et voies de réalisation	13. Développer le recueil Open data des données publiques et privées au profit de la recherche et de l'action des diverses parties prenantes, en trouvant les modèles financiers efficaces et vertueux. 14. Développer les moyens d'acquisition et de traitement des données sur tout type de plateformes, qu'elles soient spatiales, aériennes, marines ou sous-marines, habitées ou non. 15. Mettre en synergie les programmes scientifiques nationaux, régionaux et internationaux existants avec les initiatives économiques et associatives. 16. Développer les partages de connaissances, les échanges et la coopération décentralisée, en particulier en renforçant le programme de travail de Nairobi (NWP), les réseaux d'économie circulaire, des gouvernements locaux et d'entreprises impliquées. 17. Structurer la veille et le partage d'information et d'expérience sur la prévision des phénomènes climatiques extrêmes, la résilience des territoires et la continuité des activités économiques et humaines. 18. Mettre en place un processus international pérennisant la préservation de l'Antarctique et son statut international, et assurer une gouvernance durable et apaisée de l'Arctique.

Premiers signataires :

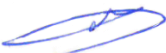
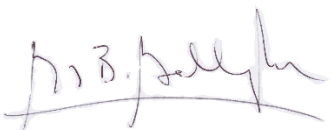
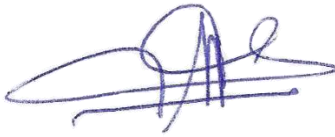
		
		
		
		
		
		
		
		

Personnalités qualifiées signataires :

M. Jean-Luc AIGOIN	M. Mehdi ALAOUI MDAGHRI	Pr Robert BELL
		
Mme Céline COUSTEAU	M. Fabien COUSTEAU	Mme Laurence EYMARD
		
M. Gregory B. GALLAGHER	M. Anthony LECREN	Mme Corinne LEPAGE
		
Mme Houria TAZI SADEQ	M. Gino VAN BEGIN	
		

Ce texte va être proposé pour signature sur le site <http://www.cop21.mobi> à partir du 15 juin 2015. Il sera ensuite communiqué, avec l'ensemble des signataires à date, lors du sommet mondial « Climat et Territoires », à Lyon, le 1^{er} juillet 2015.

Si vous souhaitez signer ce texte au nom d'une organisation, merci de contacter contact@cop21.mobi

La présente déclaration a été initiée le 8 juin 2015, à l'issue du colloque organisé par Green Cross à l'Agence Spatiale Européenne, à Paris, pour la Journée Mondiale des Océans.